

### **Commission de la Recherche de l'académie de Normandie**

Cette commission est présidée par Madame la Rectrice. Les membres du comité sont : Samuel CARDOEN-chargé du dossier Recherche DSDEN 14, Chantal BLANCHARD-DAFOP, Aziz JELLAB-IGESR, David MARIE-PVS, Xavier PANNECOUCKE-DRESRI et Olivier WAMBECKE-DASEN 76

Cette commission de la recherche de l'académie de Normandie est en charge pour le rectorat, de l'évaluation de l'acceptabilité des projets de recherche au niveau académique, dès que ceux-ci sont en interaction avec le rectorat de Normandie, ses lycées, collèges ou écoles, ses enseignants, ses personnels ou ses élèves.

La commission de la recherche de l'académie de Normandie s'appuiera, pour juger de la pertinence scientifique des projets, sur une évaluation externe pertinente et reconnue, *i.e.* programme européen H2020, ANR ...

Elle se réunira au fil de l'eau, suivant les demandes parvenant au rectorat, les dossiers devant être déposés au moins deux mois avant le début du programme de recherche. Le dossier de dépôt devra comporter les éléments suivants :

- \* Le projet de recherche déposé auprès de l'instance évaluatrice ainsi qu'un document de 2 pages décrivant les objectifs du projet de recherche et les modalités d'interaction avec le rectorat de Normandie, ses lycées, collèges ou écoles, ses enseignants, ses personnels ou ses élèves.
- \* La commission de la recherche n'évaluant pas scientifiquement les projets, les rapports d'expertise par l'instance d'évaluation externe devront être transmis au rectorat à la DRESRI dès réception, mais dans tous les cas, un mois avant le début du programme de recherche.
- \* Un engagement de l'établissement d'enseignement supérieur ou l'organisme porteur du projet de recherche garantissant le soutien et la faisabilité du projet. Le plan de financement finalisé du projet devra être fourni à la commission.

Les dossiers sont à transmettre par mail au délégué régional à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ([delegue-esri@ac-normandie.fr](mailto:delegue-esri@ac-normandie.fr)) et au directeur de cabinet ([ce.cabinet@ac-normandie.fr](mailto:ce.cabinet@ac-normandie.fr)). Dès réception du dossier auprès de la commission, la rectrice désignera un cadre du rectorat pour être le rapporteur du dossier. Celui-ci prendra rapidement contact avec le porteur du projet de recherche afin d'en discuter les contours et les modalités d'interactions avec l'académie de Normandie.